



Département de l'Essonne
Direction des Moyens et de la Logistique

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

**LOCATION, LIVRAISON, POSE, MISE
EN SERVICE ET MAINTENANCE
PREVENTIVE, CURATIVE DE
FONTAINES INTERIEURES**

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

3012_1_00

Date limite de remise des plis

13/11/2026

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département de l'Essonne

Direction des Moyens et de la Logistique

Représentant : Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne

Adresse : Conseil départemental de l'Essonne

Boulevard de France – Georges Pompidou

91012 Evry-Courcouronnes Cedex

Site internet : [https:// www.essonne.fr](https://www.essonne.fr)

■ Description de la prestation :

Le présent contrat porte sur les prestations de location de fontaines à eau d'intérieur. La location de ces fontaines est accompagnée de la livraison, la pose, la mise en service, la maintenance préventive et curative, le déplacement.

Modèle 1 : Fontaine sur réseau eau courante sur pied avec bac de récupération à eau tempérée et froide

Modèle 2 : Fontaine sur réseau eau courante sur pied avec bac de récupération à eau froide et chaude

Ces fontaines sont :

- Destinées à l'hydratation du public reçu dans les locaux du CD91 et aux agents.
- Raccordées au réseau d'alimentation en eau potable et sans réseau d'évacuation.

■ Nomenclature :

Code CPV	Libellé CPV
65100000	Distribution d'eau et services connexes
39370000	Installations de distribution d'eau

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Location, livraison, pose, mise en service, maintenance préventive et curative de fontaines intérieures
 Acheteur	Département de l'Essonne
 Type de contrat	Accord cadre à bons de commande avec un montant minimum et un montant maximum
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Essonne
 Durée	4 ans fermes
 Développement durable	Clause environnementale

■ Allotissement :

Il n'est pas prévu d'allotissement. En effet, l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

En outre, conformément à l'article L. 2113-11 du Code de la commande publique, l'allotissement risque de restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution du présent accord-cadre, dès lors que les opérateurs économiques fournissent l'ensemble des prestations prévues dans le présent accord-cadre à bons de commande.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation ;
- L'Acte d'engagement daté et signé ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Le Détail Estimatif Quantitatif (DQE) ;
- Le Cadre de Réponse (CDR) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Etat indicatif du parc actuel et des sites (Annexe1) ;
- Le DC1 ;
- Le DC2 ;
- Le DC4.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 150 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur du candidat attestant que celui-ci ne fait l'objet d'aucune exclusion de plein droit de la procédure de passation conformément à l'article L2141-1 du code de la commande publique.
Pouvoir	Délégation de pouvoir le cas échéant attestant que la personne signataire de l'acte d'engagement est habilitée à signer et engager le candidat soumissionnaire et ce au montant maximal toutes années confondues, que représente le présent marché public.
Capacité économique et financière	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois exercices disponibles	
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
	Présentation d'une liste des principales références professionnelles en cours d'exécution ou exécutées au cours des 3 dernières années indiquant notamment,

Document	Descriptif
Références professionnelles	<i>le montant la date et le destinataire public ou privé, prouvés par des attestations du destinataires ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.</i>

En application de l'article R2344-1 du code de la commande publique, si l'acheteur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il pourra demander au candidat pressenti de compléter son dossier de candidature dans un délai approprié.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement signé et daté de la personne habilitée à engager la société</i>
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	<i>Bordereau de prix unitaire entièrement complété, et daté.</i> (Le BPU est transmis en format Excel pour faciliter le dépôt électronique, les candidats ne doivent pas modifier les renseignements qui y figurent. Ils doivent seulement compléter ce document.) En cas d'incertitude d'un candidat quant à la précision, ou la teneur d'un prix inscrit, ce candidat peut joindre une annexe définissant plus précisément ce que son ou ses prix intègrent de manière exhaustive. <u>Mais un candidat ne peut invoquer une absence de précision du BPU ou une absence de disposition technique au CCTP, par exemple, pour ne pas chiffrer ou ne pas intégrer une prestation nécessaire à la mise en œuvre des prestations présentées et chiffrées.</u> <i>Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans le BPU, l'entreprise sera invitée à remettre un nouveau BPU rectifié et confirmer son offre. En cas de refus son offre sera éliminée comme étant non cohérente et déclarée irrégulière.</i> L'absence de remise du BPU rendra l'offre irrégulière.
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	<i>Détail Quantitatif Estimatif (DQE) – Document non-contractuel</i> <i>Entièrement complété.</i> <i>(Le DQE est transmis en format Excel pour faciliter le dépôt électronique, les candidats ne doivent pas modifier les renseignements qui y figurent. Ils doivent seulement compléter ce document sans modification ou suppression)</i>

Document	Descriptif
	<i>Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans le DQE, le candidat sera invité à remettre un nouveau DQE rectifié et confirmer son offre. En cas de refus l'acheteur procédera au calcul.</i>
Cadre de réponse (CDR)	<i>Cadre de réponse (CDR)</i> <i>Le cadre de réponse doit être obligatoirement complété.</i> La remise d'un mémoire technique/ méthodologique réalisée par le candidat est proscrite. <i>Seuls les éléments du cadre de réponse seront pris en compte, sachant que le document peut comporter une ou des annexes, en complément des renseignements précisés par le candidat sur ce dernier. Le document doit alors faire référence de façon précise au chapitre/passage auquel il se rapporte et être obligatoirement présenté comme tel et en annexe du cadre de réponse. Il doit indiquer expressément quel(s) items ou sous critères est complété. À ce titre, le candidat doit indiquer expressément les éléments concernés ainsi que l'emplacement exact des compléments apportés, notamment en mentionnant les pages correspondantes.</i> <i>Le document peut comporter une ou des annexes à titre de complément d'information, mais ces derniers ne doivent pas se substituer au CDR. Chaque annexe doit mentionner de manière explicite la ou les pages CDR auxquelles elle se rapporte.</i> <i>L'absence de réponse à une ou plusieurs, ou à l'absence des rubriques conduit à appliquer la note de 0 point à la rubrique non renseignée.</i> <i>L'absence totale de remise du cadre de réponse rend l'offre irrégulière</i>
Les fiches techniques des fontaines	<i>Une fiche technique, par fontaine proposée, sera fournie par le titulaire.</i> <i>Ces fiches techniques, devront permettre de connaître les caractéristiques des produits concernés et de pouvoir juger de leur adéquation eu égard aux exigences du CCTP.</i> <i>Le titulaire devra également fournir dans son offre, une documentation technique à destination des utilisateurs comprenant :</i> - <i>La notice d'utilisation et de fonctionnement du matériel ;</i> - <i>Les prérequis avant la mise en service du matériel ;</i> - <i>Les modalités de pose et de mise en service du matériel ;</i> - <i>La description de la maintenance préventive, curative, la liste des éléments inspectés, changés nécessaires au bon fonctionnement du matériel et à la qualité de l'eau ;</i> - <i>Toutes autres informations utiles.</i> <i>Cette documentation devra être rédigée en français et contenir le plus d'informations possibles.</i>
	<i>Le titulaire devra fournir une Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) en cours de</i>

Document	Descriptif
Les Attestations de Conformité Sanitaires (ACS)	<i>validité pour chaque fontaine intérieure proposée. Ce système permet d'évaluer l'aptitude d'un produit à entrer en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine, au regard des dispositions réglementaires en vigueur.</i> <i>L'ACS ne peut être délivrée que par un laboratoire habilité par le ministre chargé de la santé en application de l'article R*1321-52 du code de la santé publique. La durée de validité d'une ACS est fixée à cinq ans.</i> <i>Pendant l'exécution du marché et à la demande du CD91, le titulaire devra apporter la preuve de la validité de l'ACS correspondante à la fontaine intérieure commandée</i>

ATTENTION : L'AE, les BPU, DQE, et le CDR sont transmis en format modifiable pour faciliter le dépôt électronique, les candidats ne doivent pas modifier les renseignements qui y figurent. Ils doivent seulement compléter ces documents. Un ou plusieurs documents à remettre obligatoirement, mais qu'un candidat aurait modifié sur le fond, rendrai(t)ent cette offre irrégulière.

- **Documents à produire au titre de l'offre :**

La signature de l'acte d'engagement, qu'elle soit manuscrite ou électronique, est obligatoire si l'offre remise a été sélectionnée comme l'offre économiquement la plus avantageuse et qu'une information a été transmise en ce sens par le Département l'Essonne. Au stade de la remise des offres, le seul dépôt de l'offre vaut engagement.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du Département
du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Boulevard de France – Georges Pompidou
91012 Evry-Courcouronnes cedex
Contact : Hôtel du Département

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions devront être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire, au choix sur support papier ou de manière électronique.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ Remise de plis successifs :

Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Chaque dépôt, quel que soit son contenu est considéré comme une nouvelle offre. Par application de l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique (tant qu'il n'est pas modifié), si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Cette dernière transmission devra donc contenir l'ensemble des pièces exigées pour être regardée comme complète.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Complément
CRITERE 1. Valeur technique (50 points)	
<u>Sous critère 1</u> : Méthodologie et moyens dédiés à la bonne exécution du marché (10 points)	

Critère et pondération	Complément
L'analyse sera réalisée sur la base des items suivants :	
Item 1 : Méthodologie dédiée à la bonne exécution du marché (5 points) Le candidat indiquera la méthodologie dédiée pour l'exécution du marché : ○ Déploiement des fontaines : Le candidat fera une description des modalités de l'organisation, présentation du planning prévisionnel prenant en compte l'annexe 1 des bâtiments (délai/rythme) ○ Fin du contrat : Le candidat fera une description de la gestion de fin du contrat : l'organisation, présentation du planning prévisionnel prenant en compte l'annexe 1 des bâtiment (délai/rythme), l'accessibilité des données. ○ Services proposés durant la période de fermeture annuelle le cas échéant : Le candidat fera une proposition de service mis en place pour assurer la prise en charge et la continuité des prestations pendant les périodes de fermeture annuelle ; Le candidat précisera les dates de fermeture annuelle. Item 2 : Moyens matériels dédiés à la bonne exécution du marché (5 points) Le candidat indiquera les moyens matériels dédiés pour l'exécution du marché : ○ Les caractéristiques fonctionnelles Le candidat fournira une fiche technique par modèle, précisant notamment : - la capacité zone de remplissage, filtration, dispositif antifuite ; - les caractéristiques de réparabilité et garantie de maintien de pièces détachées ; - les procédures de contrôle des fontaines	Note maximale 5 points : réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur Note intermédiaire 3,75 points : réponse satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur Note moyenne 2.5 points : réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur Note 1 points : réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur Note de 0 : absence de réponse très insatisfaisante les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type, ou éléments très insatisfaisants Note maximale 5 points : réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur Note intermédiaire 3,75 points : réponse satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur Note moyenne 2.5 points : réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur Note insatisfaisante 1 points : réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur Note de 0 : réponse très insatisfaisante les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type, ou éléments très insatisfaisants
Sous-critère 2 : Moyens humaines (15 points) Le candidat indiquera les moyens dédiés pour le marché : L'analyse sera réalisée sur la base des items suivants : - l'expérience professionnelle et savoir-faire	Note maximale 15 points : réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur Note intermédiaire 10 points : réponse satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur

Critère et pondération	Complément
de l'équipe dédiée au marché ; - le nombre de personnes pressenties pour l'exécution du marché, - le référent administratif (coordonnées complètes) dédié pour la gestion des devis, des bons de commande et du suivi administratif ; - le référent identifié (coordonnées complètes) qui assurera la coordination de l'équipe dédiée à l'exécution du marché ; - le référent identifié (coordonnées complètes) pour la coordination des prestations de type SAV / disponibilité des rapports d'intervention ; - le titulaire communique les modalités de remplacement des référents identifiés - Sous critère 3 : Outil de suivi (10 points) Le candidat fournira un outil de suivi permettant - l'identification du parc des fontaines et de son suivi ; - Présentation d'un document type ; - Si plateforme disponible, présentation des fonctionnalités et mise à disposition d'un compte teste.	Note moyenne 7 points : réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur Note insatisfaisante 2 points : réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur Note de 0 : réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type, ou éléments très insatisfaisants
Sous-critère 4 : Maintenance (15 points) L'analyse sera réalisée sur la base des items suivants : • Item1. Maintenance préventive (10 points) Le candidat présentera tous les moyens à sa disposition (mise en place et suivi) Le candidat décrira : • Les modalités de planification des visites semestrielles • Présentation du planning des campagnes préventives, (Prévision et en réalisation//suivi des interventions curatives) • Le protocole de maintenance des 2 visites (description détaillée des actions, nettoyage, aseptisation, produit de nettoyage, remplacements...) • Les procédures de contrôle des fontaines	Note maximale 10 points : Réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur. Note intermédiaire 7 points Réponse satisfaisante - les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur. Note moyenne 5 points - Réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur Note insatisfaisante 2 points : Réponse peu satisfaisante- Les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. Note de 0 : Réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type, ou éléments très insatisfaisants

Critère et pondération	Complément
Le candidat fournira un exemple de rapport d'intervention. Le document doit permettre l'identification immédiate de la fontaine.	
- Item 2 : Maintenance curative (5 points) Présenter la méthodologie détaillée pour les interventions curatives depuis l'appel de l'établissement jusqu'à la clôture de l'intervention en précisant notamment circuit, délais, traçabilité... Le candidat fournira un exemple de rapport d'intervention. Le document doit permettre l'identification immédiate de la fontaine.	- Note maximale 5 points : Réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur. - Note intermédiaire 3,75 points Réponse satisfaisante - les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur. - Note moyenne 2,5 points - Réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note insatisfaisante 1 points : Réponse peu satisfaisante- Les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. - Note de 0 : Réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type, ou éléments très insatisfaisants
Critère 2. Performance environnementale (10 points)	
<u>Sous critère 1 : Gestion des déchets (2 points)</u> Le candidat fournira les mesures mises en place pour assurer le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets générés lors des interventions sur site (filtres, cartouches, pièces détachées, équipements remplacés, emballages et consommables).	- Note maximale 2 points : Réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur. - Note intermédiaire 1,5 points Réponse satisfaisante - les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur. - Note moyenne 1 points - Réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note insatisfaisante 0.5 point : Réponse peu satisfaisante- Les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. - Note de 0 : Réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type, ou éléments très insatisfaisants
<u>Sous critère 2 Type de véhicules utilisés par le candidat (flotte de véhicule dédiées au marché). (3 points)</u>	- Note maximale 3 points : réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur

Critère et pondération	Complément
Le candidat indiquera les mesures proposées pour limiter l'impact environnemental des déplacements liés à l'exécution du marché : optimisation des tournées, organisation territoriale des interventions, type de véhicules utilisés, part de véhicules à faibles émissions, et tout autre dispositif mis en œuvre pour réduire les consommations d'énergie ou les émissions de gaz à effet de serre.	Note intermédiaire 2 points : réponse satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur Note moyenne 1.5 points : réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur Note insatisfaisante 1 points : réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur Note de 0 : réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type, ou éléments très insatisfaisants
Sous-critère 3 : Performance énergétique des appareils (5 points) Le candidat indiquera la description des dispositifs mis en œuvre pour réduire la consommation énergétique des équipements proposés (consommation électrique annuelle des fontaines, mise en veille automatique, programmation horaire, ou tout autre dispositif d'économie d'énergie).	Note maximale 5 points : réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur Note intermédiaire 3,75 points : réponse satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur Note moyenne 2,5 points : réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur Note insatisfaisante 1 points : Réponse peu satisfaisante- Les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. Note insatisfaisante 0 points : réponse très insatisfaisante - les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur
CRITERE 3. Prix (40 points)	
	Pour calculer la note P correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit : Le prix sera évalué à partir d'une simulation faite par rapport à une estimation des besoins de l'acheteur sur une prestation type sur la base du bordereau des prix renseigné par les candidats. La meilleure offre se verra affecter la note de 40. Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante : $NP = (No \times Po) / P$ Où : NP = note de l'offre considérée No = note maximale de l'offre la mieux placée Po = prix de l'offre la mieux placée P = prix de l'offre considérée La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère prix. Seront pris en compte les notes assorties des centièmes.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués du marché, par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. À l'issue de l'analyse des offres reçues, le CD91 se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Dans l'hypothèse où plus de trois (3) candidats auraient remis une offre, les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Toutefois en cas de réception d'une seule offre, les négociations se feront avec la seule entreprise ayant déposé son offre.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. À l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation ou contrat d'assurance	Assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Liste nominative des salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail ou à défaut une déclaration sur l'honneur du non-recours aux travailleurs étrangers

Document	Descriptif
Liste des travailleurs détachés	La liste des travailleurs détachés à défaut une déclaration sur l'honneur du non-recours aux travailleurs détachés
RIB	RIB
Numéro unique d'identification (ex-Kbis)	Par application de l'article R. 2143-9 du Code de la commande publique, dans sa version en vigueur depuis le 1er novembre 2021 : « afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné au Code de la commande publique, le candidat AU a produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion »

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessous sont à déposer par l'attributaire sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement par le Conseil Départemental, à l'adresse suivante :

<http://www.e-attestations.com>

Le délai imparti aux candidats pour produire les justificatifs est de 7 (sept) jours calendaires à compter de la demande formulée par l'administration (le délai comprend les jours fériés, les dimanches et les samedis et commence à courir le lendemain du jour où s'est produit le fait qui sert de point de départ). Lorsque le dernier jour de ce délai est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'à la fin du premier jour ouvrable qui suit. Cette demande pourra valablement être formulée par tout moyen (courrier, télécopie, courriel...). Si le candidat ne peut pas fournir les documents dans les délais impartis son offre sera classée irrégulière et le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera sollicité.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint Cloud
78010 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données, afin de garantir l'ensemble des droits visés au RGPD.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)